



Communiqué de presse

10 juillet 2003

La Commission fédérale contre le racisme (CFR) salue avec satisfaction les arrêts du Tribunal fédéral concernant la procédure de naturalisation

La Commission fédérale contre le racisme accueille avec beaucoup de satisfaction les arrêts du Tribunal fédéral concernant la procédure de naturalisation, pris à l'unanimité et publiés aujourd'hui dans la presse. Elle estime que ces arrêts vont servir de catalyseur à l'application des droits fondamentaux ancrés dans la Constitution, qui incluent le droit d'être entendu et la protection contre l'arbitraire et la discrimination. L'arrêt du Tribunal fédéral selon lequel les décisions concernant la naturalisation ne peuvent plus être prises par votation populaire, garantit enfin que ces droits soient respectés lors de telles procédures.

En décembre 2000 déjà, le professeur Georg Kreis, président de la CFR, s'était exprimé dans ce sens lors d'une Table ronde du Forum suisse pour l'étude des migrations et de la population (SFM): les procédures de naturalisation doivent respecter l'interdiction de toute décision arbitraire et de toute discrimination contenue dans la Constitution ; les refus doivent être motivés par écrit et les droits démocratiques fondamentaux ne doivent pas servir à discriminer et à exclure des minorités pour des motifs racistes. Les déclarations d'un des juges fédéraux citées aujourd'hui dans la presse vont dans la même direction.

La CFR a été confrontée, dans sa fonction de médiatrice, à des demandes de personnes désespérées à qui on a refusé la naturalisation. Les nouveaux arrêts du Tribunal fédéral lui permettent d'espérer que la mise en pratique de ces arrêts de principe va conduire à un plus grand respect des immigrés qui s'identifient à notre pays et qui demandent la naturalisation. L'assurance qu'ils seront protégés à l'avenir contre des décisions populaires arbitraires est d'une importance cruciale pour leur confiance dans la Suisse en tant qu'Etat de droit. C'est forcément dans notre intérêt à tous.

COMMISSION FÉDÉRALE CONTRE LE RACISME

Pour tout renseignement aux médias

Doris Angst Yilmaz, responsable du secrétariat de la CFR
Tél. 031 324 12 83 ou mobile 078 670 9196.